

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2020 A 20H00

Sous la présidence de : BOUEDO Pierre.

Présents : Etaient présents : Pierre BOUEDO, Joseph LE GALLO, Hervé LE GAL, Isabelle LANTRIN, Pierre-Loïc CALOHARD, Gilles CHAMAILLARD, Hélène DREANO, Virginie LE LABOURIER, Valérie CHAMAILLARD, Pascal HAYS.

Excusé (s) : Jean-Pierre MOUNIER

Monsieur Pierre-Loïc CALOHARD est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du compte rendu de la séance du 20 janvier 2020.

Après délibération, l'assemblée délibérante **approuve, à l'unanimité des membres présents**, le compte rendu de la séance du 20 janvier 2020.

2) Présentation des résultats 2019 des budgets annexes de l'Assainissement, du Lotissement et du budget principal.

Monsieur le Maire présente les résultats comptables de l'année 2019.

ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES 2019		RECETTES 2019	RESULTAT 2019
Déficit n-1	-2 941,14 €			
Total dépenses	34 270,22 €	Total recettes	39 084,88 €	1 873,52 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES 2019		RECETTES 2019	RESULTAT 2019
		Excédent n-1	11 399,90 €	
Total dépenses	14 029,94€	Total recettes	39 084,88 €	11 399,90 €

BUDGET LOTISSEMENT**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	DEPENSES		RECETTES	RESULTAT
	2019		2019	2019
			Excédent n-1	15 164,36 €
Total dépenses	37 769,35 €	Total recettes	37 769,35 €	15 164,36 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES		RECETTES	RESULTAT
	2019		2019	2019
Déficit	- 37 769,35 €			
Total dépenses	37 769,35 €	Total recettes	37 769,35 €	-37 769,35 €

BUDGET COMMUNE**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	DEPENSES		RECETTES	RESULTAT
	2019		2019	2019
			Excédent n-1	101 301,56 €
Total dépenses	296 924,12 €	Total recettes	421 653,39 €	226 030,83 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES 2019		RECETTES 2019	RESULTAT 2019
		Excédent n-1	81 216,25 €	
Total dépenses	291 530,89 €	Total recettes	224 769,51€	14 454,87 €

3) Approbation des comptes de gestion 2019 des budgets annexes et du budget principal.

Monsieur le Maire présente à présent les comptes de gestion définitifs des budgets annexes de l'Assainissement, du Lotissement et du budget principal, transmis par le trésorier.

A l'unanimité des membres présents, les membres du conseil municipal, **approuvent** après en avoir délibéré les comptes de gestion définitifs des budgets annexes de l'Assainissement, du Lotissement et du budget principal pour l'exercice 2019.

4) Vote des comptes administratifs 2019 (budgets annexes et budget communal).

Après avoir présenté les résultats comptables 2019 de tous les budgets en début de séance, monsieur le Maire quitte la séance et demande donc à présent à l'assemblée de se prononcer quant aux résultats.

Après étude et après en avoir délibéré, et à **l'unanimité des membres présents**, les membres du conseil municipal **approuvent et arrêtent** les résultats 2019 des comptes administratifs des budgets annexes de l'Assainissement, du Lotissement et du budget principal, **et décident** de reporter à chaque budget primitif 2020 les résultats.

5) Contrat d'association : modification de la délibération du 28 octobre 2019.

Vu le contrat d'association,

Après avoir pris connaissance de la nouvelle demande participation financière présentée par l'OGEC Ecole Saint-Joseph de Buléon

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Considérant le coût départemental d'un élève de l'école publique (montants plafonds),

Et après délibération, le conseil municipal,

- **fixe** à 56 983,06 € le montant de la convention soit 1 385,64 € par élève de classe maternelle (29 élèves) et 426,65 € par élève de classe élémentaire (30 élèves),

- **autorise** Monsieur le Maire effectuer les dépenses budgétaires nécessaires au budget prévisionnel 2020 du budget communal à l'article 6558 (autres dépenses obligatoires) du chapitre 65 (autres charges de gestion courante),

- **autorise** le Maire à modifier l'acte n°201910280008 du 29 octobre 2019.

6) **Bretagne Sud Habitat - budgets 2020 des logements communaux.**

Après lecture et après en avoir délibéré l'assemblée délibérante **valide, à l'unanimité des membres présents** les budgets annexes 2020 proposés par Bretagne Sud Habitat.

7) **CAUE - cotisation 2020.**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal **autorisent à l'unanimité des membres présents**, le versement de la cotisation pour l'année 2020 soit 0,33 € par habitant soit une cotisation de 176,22 €.

Questions diverses.

La prochaine séance est fixée au **7 /8 avril 2020.**

Fin de séance à 21 heures 30